

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°423

1. Circuit Randon'Aviron 2027

Le process d'inscription au dispositif Randon'Aviron 2027 évolue.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au **30 août 2026** et doivent être déposées sur l'intranet fédéral depuis le menu « Manifestations ». Un tutoriel est disponible sur l'intranet fédéral accompagner les structures dans cette démarche.

Pour rappel, l'organisation d'une randonnée Randon'Aviron s'inscrit dans le respect d'un cahier des charges ainsi que d'une charte spécifique, dont il est nécessaire de prendre connaissance chaque année pour garantir la bonne mise en œuvre de ces manifestations.

2. Trophée Randon'Aviron 2026

Le Trophée Randon'Aviron est établi sur la saison sportive et prend en compte les participations des clubs aux randonnées du circuit Randon'Aviron, organisées entre le 1er septembre de l'année N-1 au 31 août de l'année N.

Le recensement des participations des clubs s'effectue désormais via l'intranet fédéral. Les organisateurs qui n'ont pas utilisé le système d'inscription proposé par la FFAviron peuvent importer les données à l'aide de l'option d'import de fichier. Un modèle de fichier est mis à leur disposition.

Date limite de saisie :

- 30 août 2026 pour les randonnées du 01/01/2026 au 31/08/2026.
- 15 jours post manifestation pour les randonnées du 01/09/2026 au 31/12/2026.

À noter : ce fichier a pour seule finalité le recensement des numéros de licence nécessaires à l'importation des données sur l'intranet (modèle imposé). Il ne constitue pas un outil de gestion des inscriptions.

3. Label Station Aviron 2027

La première campagne officielle de labellisation Station Aviron 2027 se tiendra du **1er au 30 septembre 2026**. A la suite de la demande d'affiliation sur l'intranet fédéral, chaque structure aura accès au formulaire de demande de label. Cette nouvelle organisation permet d'effectuer ces deux démarches en une seule étape.

Un tutoriel présentant les différentes étapes de labellisation est disponible sur le site fédéral.

Attention : Les données actuellement consultables sont celles de 2025, à titre indicatif pour vous aider à visualiser les critères requis. Elles seront recalculées sur la base des données définitives de la saison 2026, à l'issue de sa clôture le 30 août 2026, date limite de prise en compte des critères requis.

Il est encore temps pour enregistrer vos licences D, vos brevets et titres scolaires (date limite 30 août).

À noter : les demandes déposées durant la phase de découverte et de prise en main du nouveau processus de labellisation, c'est-à-dire avant le 30 août 2026, ne pourront pas être prises en compte et ne seront donc pas considérées comme valides.